

Séance du 5 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, et le cinq mai à 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

**Présents** : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Michel GONNET, Stéphane FERRIER, David LE GUEN

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre PIC

\*

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Syndical que le SIVOM puisse refacturer aux communes les actions de formations quand les agents exercent leurs fonctions exclusivement sur l'une des deux communes.

Il propose que, dans ce cas, le SIVOM émette un titre de recette à l'encontre de la commune concernée.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour la refacturations des actions de formation pour les agents qui exercent leurs fonctions exclusivement sur l'une des deux communes.
- Donne son accord pour l'émission, par le SIVOM, du titre de recette correspondant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

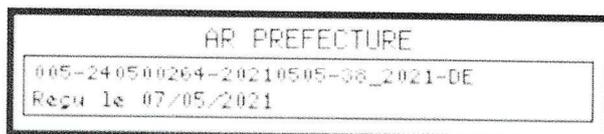
Le Président,

Olivier FONS



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification



**Objet de la Délibération**

Actions de formation : refacturation du  
SIVOM aux communes

N°38.2021

Nombre de voix pour : 6

Nombre de voix contre : 0